

AMNESTY INTERNATIONAL

Déclaration publique

Index AI : MDE 30/003/2007 (Public)

Bulletin n° : 084

ÉFAI

26 avril 2007

Tunisie. Amnesty International proteste contre une « *ingérence abusive* »

Amnesty International a émis une protestation auprès du gouvernement tunisien, après l'intervention des autorités locales de Sousse qui ont empêché, les 21 et 22 avril, les membres tunisiens de l'organisation de tenir une réunion privée pour y débattre de leur action en faveur des droits humains.

Dans une lettre adressée ce 26 avril au ministre tunisien de l'Intérieur, Rafik Belhaj Kacem, Amnesty International demande qu'une enquête soit menée pour savoir ce qui s'est réellement passé, parlant d'ingérence injustifiée et abusive dans l'exercice légitime des droits fondamentaux des membres de l'organisation. Selon l'organisation, rien dans le droit tunisien ne justifiait d'empêcher la tenue de cette réunion ; ce faisant, la Tunisie a bafoué ses obligations au regard du droit international relatif aux droits humains. En tant qu'État partie au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, le gouvernement tunisien est dans l'obligation de respecter les droits humains, notamment le droit à la liberté d'expression, d'association et de réunion. Amnesty International a appelé à des sanctions contre les fonctionnaires responsables de l'interdiction.

Selon l'organisation, cette action des autorités tunisiennes s'inscrit dans le contexte plus large d'une politique systématique de harcèlement, d'intimidation et d'atteintes aux droits humains des militants engagés dans la défense des droits fondamentaux des personnes. Au cours de ces dernières années, des défenseurs tunisiens des droits humains ont été placés en détention sans jugement, emprisonnés à l'issue de procès inéquitables, ont fait l'objet de violences dans la rue et d'agressions par des agents de la sécurité nationale en civil et connu toute une gamme d'atteintes aux libertés fondamentales. Mohamed Abou, défenseur des droits humains, est emprisonné depuis avril 2005 pour avoir exprimé pacifiquement ses opinions sur internet et sa famille doit faire face au harcèlement des autorités chaque fois qu'elle lui rend visite. La Ligue tunisienne de défense des droits de l'homme (LTDH) n'a pu se réunir depuis avril 2006 et une décision de justice récente a interdit la tenue de son congrès. Le Conseil national pour les libertés en Tunisie (CNLT), qui n'a pas pu tenir son assemblée générale depuis décembre 2004, est sous surveillance constante et ses membres, ainsi que les journalistes, sont victimes de tracasseries dès qu'ils essaient de se mettre en relation avec ses bureaux.

L'interdiction de la réunion privée du week-end dernier n'est pas une première pour les membres tunisiens d'Amnesty International qui ont déjà été soumis à d'autres actions de répression de la part des autorités. En mai 2006, la police tunisienne avait arrêté le président d'Amnesty International Tunisie pendant plusieurs heures, peu après avoir arrêté et expulsé l'un des intervenants principaux de la réunion annuelle de la section, qui avait publiquement critiqué le bilan du gouvernement du président tunisien Zine el Abidine Ben Ali en matière de droits humains.

Pour plus d'information, voir :

TUNISIE : Atteintes aux droits humains à la veille du Sommet mondial sur la société de l'information (index AI : MDE 30/019/2005, <http://web.amnesty.org/library/index/FRAMDE300192005>)

Tunisie: Un membre du Comité exécutif de la Section suisse d'Amnesty International expulsé de Tunisie (index AI MDE 30/013/2006, <http://web.amnesty.org/library/index/FRAMDE300132006>)